

LE

COURRIER

L'essentiel, autrement.

ÉDITORIAL

Périmètres
d'interdiction...
de nos libertés?

PHILIPPE BACH

Le parlement genevois a voté une loi autorisant la police à prononcer des périmètres d'interdiction. In extremis, le Parti du travail genevois a lancé un référendum. Et ce dernier trouve peu à peu un minimum d'assise politique. L'ensemble de la gauche a décidé, lundi, de le soutenir, et le syndicat Unia, lui aussi, a promis un appui.

Plusieurs raisons plaident pour cette activation des instruments de la démocratie directe. Les débats parlementaires ont donné le ton. Les partis bourgeois ont surenchéri en matière de démagogie populiste. Ce qui ne laisse pas d'inquiéter. Autant mettre le holà tout de suite, avant que d'autres brillantes idées du même acabit ne naissent dans ce terreau fertile. Un marigot qui a déjà accouché d'une scandaleuse loi antimendiants et d'une non moins inquiétante législation sur la vidéosurveillance.

Sur le fond, cette nouvelle latitude octroyée à la police est lourde de dérives liberticides. Notamment parce qu'elle viole la présomption d'innocence. Un officier de police pourra interdire à une personne un périmètre donné pour une période pouvant aller jusqu'à trois mois. On nous dit que cela doit servir à lutter contre le trafic de drogue. Mais on peut aussi y distinguer les prémices d'un contrôle et d'un morcellement de l'espace public dont on refoule à la périphérie tout ce qui s'apparente, dans la paranoïa galopante de nos édiles, à des classes dangereuses: mendiants, roms, jeunes, marginaux, etc.

On a vu un Conseil d'Etat de gauche interdire une manifestation anti-WEF (Forum économique mondial), prétextant des troubles potentiels à l'ordre public. Lorsque le message vient d'aussi haut, comment espérer que la police fasse un usage pondéré de cette nouvelle possibilité.

Le référendum peine à démarrer. Et il risque bien d'échouer, vu le peu de temps qui reste pour récolter les sept mille signatures nécessaires. Les partis de gauche justifient leur peu d'enthousiasme par l'argument, bien réel, que cela offrira une tribune à la droite populiste.

Les arguments ne manquent pas contre ce raisonnement. Tout d'abord, il s'agit d'une question de principe. On ne devrait jamais avoir peur de défendre des libertés fondamentales. C'est de ce genre de reculs que se nourrit le discours extrémiste.

Ces droits fondamentaux, constitutifs de la démocratie, méritent une défense intransigeante. En cas de défaite devant le peuple, on pourra au moins dire que tout aura été essayé. Cela légitimera d'autant plus les méthodes de résistance civile non violentes qui pourront ensuite être opposées à ces violations de nos libertés.

Nous sommes d'ailleurs en train de vivre en direct, dans une mise en abyme saisissante, la manière dont les choses peuvent évoluer. Et plus vite qu'on le croirait. Le syndicat Unia, qui lutte pour la réintégration d'une de ses déléguées du personnel, a été remis au pas par un Pierre Maudet, conseiller administratif, qui lui interdit de manifester devant Manor. Entre la liberté du profit et la liberté syndicale, certains droits sont plus égaux que d'autres.

page 2

LECTEURS

page 6

CINÉMAS

page 12

RADIO-TÉLÉVISION

page 14

ARSENAUX

La Suisse met
à la casse ses armes
à sous-munitions

L'armée suisse n'aura plus, dans un avenir proche, d'armes à sous-munitions. Après la ratification en décembre dernier par le Conseil fédéral d'un traité international visant à interdire ces engins, le parlement, à l'exception de l'UDC, a reconnu que leur utilisation en Suisse

était «plus qu'improbable». Les parlementaires genevois ont été en pointe dans ce dossier. Lequel, désormais, est transmis au gouvernement, qui définira à l'automne les modalités d'élimination de ces stocks d'armes. Celle-ci doit intervenir dans les huit ans. page 5

MADAGASCAR

L'armée remet les pleins pouvoirs à l'opposant Rajoelina

page 9



Contraint de démissionner, le président malgache Marc Ravalomanana avait remis hier la direction des affaires à l'armée, qui les a ensuite confiées à Andry Rajoelina. Keystone

VAUD

A Pully, on sème les
OGM à tout vent

page 4

GENÈVE

Salaires des policiers:
un casse-tête

page 3

CULTURE

Un *Chat Botté* pour les
jeunes Romands

page 16

La Confédération met au rebut ses bombes à sous-munitions

ARMES • Le parlement ordonne la destruction des quelque 200 000 obus stockés dans les arsenaux. L'activisme des parlementaires genevois a été déterminant.

FABIO LO VERSO

L'armée suisse ne disposera bientôt plus d'armes à sous-munitions. Le parlement a mis, hier, un terme à la bataille politique autour de ces terrifiants engins, responsables de la mort de dizaines de milliers de civils dans le monde. Après bien des divergences, les deux Chambres ont reconnu que leur utilisation en Suisse était «plus qu'improbable». Le dernier mot a été prononcé par les conseillers nationaux qui se penchaient sur deux motions de leurs collègues des Etats. Ces textes réclament une destruction rapide des quelque 200 000 obus stockés dans les arsenaux suisses. Seule l'Union démocratique du centre (UDC) s'est opposée à cette mesure, qui a passé la rampe par une majorité écrasante.

Destruction dans les huit ans?

L'activisme des parlementaires genevois a été déterminant dans ce dossier. L'une des deux motions émanait de la sénatrice socialiste Liliane Maury Pasquier. L'autre a été rédigée en réponse à un texte de l'ancien conseiller national radical John Dupraz. Le paysan de Soral avait déterré le sujet après l'été 2006, en réaction au bombardement avec ces armes du Sud-Liban par l'armée israélienne. Certains modèles d'obus avaient apparemment été conçus en collaboration avec la Suisse. Prolongeant l'initiative de John Dupraz en octobre 2008, une motion du radical genevois Hugues Hiltbold avait été adoptée à l'unanimité par le National. Enfin, c'est le conseiller national socialiste genevois Jean-Charles Rielle, qui a eu l'honneur de baisser le rideau parlementaire, du moins pour ce type d'engins. «La probabilité de devoir utiliser des armes à sous-munitions est très faible. En effet, la situation géopolitique actuelle rend très improbable le risque d'un conflit où



Le parlement a demandé au Conseil fédéral de se hâter dans la destruction du stock helvétique. La destruction de 200 000 bombes «prendra du temps», a prévenu Micheline Calmy-Rey. KEYSTONE

l'armée suisse serait menacée par des concentrations de blindés», a-t-il déclaré au terme du débat.

Le dossier passe au Conseil fédéral, qui précisera en automne sa marche à suivre pour l'élimination de son réservoir d'engins à fragmentation. Le 3 décembre dernier, la ministre des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, a signé à Oslo la Convention de Dublin sur l'interdiction des armes à sous-munitions. La mise en œuvre de ce traité implique la destruction des stocks dans les huit ans. Mais le parlement, qui a également ratifié hier ce texte, demande au gouvernement de se hâter. La liquidation d'un stock de

200 000 bombes «prendra du temps», a prévenu la conseillère fédérale. Leur sort est toutefois définitivement scellé.

Les ONG toujours mobilisées

L'UDC a crié au «gâchis» que constituerait pour elle la destruction des obus, acquis pour un montant de 665 millions. Mais la «perte financière» dénoncée par ce parti militariste ne sera pas nette. La Suisse conservera en effet un certain type d'armes à fragmentation. Il s'agit d'engins pesant plus de quatre kilos, équipés d'un mécanisme d'autodestruction et d'un autre d'autodésactivation. La Convention de Dublin est assez

consensuelle pour que ces armes passent entre les gouttes.

Contre ces engins, la mobilisation des ONG, en revanche, ne fléchit pas. Car malgré les précautions techniques, ils sont susceptibles de tuer et de mutiler la population civile. Le modèle banni par la Suisse, deuxième pays après la Norvège, est constitué, lui, d'un conteneur – un missile, un obus ou une simple roquette – à l'intérieur duquel se trouvent de soixante à quatre-vingt mini-bombes de la taille d'une canette de soda. Au sol, nombre d'entre elles n'éclatent pas. Elles peuvent être déclenchées au moindre contact, fauchant indifféremment militaires et civils. I

EN BREF

ORNITHOLOGIE

Max couve

De retour sur son site de reproduction de Tüfingen (D), au bord du lac de Constance depuis le mois dernier, Max la cigogne blanche a commencé à pondre des œufs. Si tout va bien, des jeunes cigogneaux viendront au monde à la mi-avril. Née en mai 1999 à Avenches (VD), Max a été munie d'une balise Argos en juillet 1999 par le Musée d'histoire naturelle de Fribourg. En 2002, elle a pour la première fois niché à Salem, non loin de Tüfingen. Elle élève depuis chaque année des jeunes dans la même région. ATS

VALÉRIE GARBANI

Elle sera remplacée par Olivier Arni

Le socialiste Olivier Arni, 40 ans, accepte son élection au Conseil communal de Neuchâtel, où il remplacera Valérie Garbani, qui a remis sa démission pour le 30 septembre. M. Arni accède à l'exécutif grâce au système d'élection à la proportionnelle. ATS

CONSEIL DES ÉTATS

Volée de bois vert pour les sept Sages

Le Conseil fédéral a reçu hier une volée de bois vert pour son attentisme en matière de secret bancaire. Au Conseil des Etats, la droite a critiqué les concessions faites sous la pression internationale, tandis que la gauche a fustigé le manque de préparation gouvernemental. ATS

GENÈVE

Mort en trottinette

Un enfant de 3 ans a perdu la vie lundi à Genève, après avoir été renversé par une voiture alors qu'il roulait à trottinette sur le trottoir. Il est passé devant un parking souterrain lorsqu'une voiture a débouché de la rampe. La mère du bambin a assisté à la scène sans pouvoir intervenir. ATS

SUISSE-ALLEMAGNE

Ambassadeur sermonné

L'ambassadeur d'Allemagne à Berne a été convoqué au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour la deuxième fois en cinq mois. La séance a eu lieu hier à Berne et à nouveau pour des propos tenus par le ministre allemand des Finances, Peer Steinbrück, qui avait comparé les Suisses à des Indiens fuyant devant la cavalerie dans un film américain.

Lors de son entretien avec l'ambassadeur Axel Berg, le secrétaire d'Etat Michael Ambühl a qualifié les récents propos de M. Steinbrück «d'inacceptables et agressifs», a relevé Georg Fargo, porte-parole du DFAE. De telles expressions tenues sur la scène internationale entre voisins qui entretiennent des liens amicaux sont «offensantes et totalement inacceptables». L'entretien a duré 45 minutes.

L'ambassadeur a expliqué à la télévision allemande SF1 que le dialogue avait été «très ouvert». Il a relevé que non seulement l'Allemagne avait adopté cette position, mais également d'autres Etats qui poursuivent les mêmes buts, et que ce n'est pas seulement la Suisse qui est concernée. AP

La Suisse réussit son envol

SCHENGEN • Les Vingt-Sept donnent leur feu vert à la suppression des contrôles systématiques dans les aéroports, à partir du 29 mars.

TANGUY VERHOOSSEL, BRUXELLES

Enfin une bonne nouvelle pour Berne: les Vingt-Sept ont donné hier leur feu vert définitif à l'intégration de la Suisse dans l'espace Schengen. Les contrôles systématiques des personnes seront supprimés dans les aéroports le 29 mars.

Le président de la Confédération, Hans-Rudolf Merz, que la polémique sur les «paradis fiscaux» et le secret bancaire a fortement agité, pourra arborer un large sourire le 27 mars. Ce jour-là, il recevra à l'aéroport de Zurich-Kloten les ministres de l'Intérieur des Vingt-Sept (du moins ceux qui répondront favorablement à son invitation) et le commissaire européen Jacques Barrot, afin de célébrer, avec deux jours d'avance sur sa concrétisation, un grand succès de la politique d'intégration européenne de la Suisse: l'abolition définitive des contrôles systématiques aux frontières. Elle aura lieu le jour où le secteur aérien passera à l'horaire d'été, le 29 mars.

Les contrôles avaient déjà été supprimés aux frontières terrestres le 12 décembre 2008, mais pas dans les aéroports, inspectés une première fois en août 2008, qui n'avaient alors pas encore eu le temps de s'adapter aux normes européennes. Les accords de Schengen imposent notamment l'obligation de séparer physiquement les flux de passagers circulant au sein de l'espace Schengen et les autres.

En février 2009, les experts européens ont donc effectué une seconde «visite d'évaluation» des trois plus grandes infrastructures aéroport-



Les aéroports suisses ont réussi leur examen. KEYSTONE

tuaires helvétiques (Zurich, Genève et Bâle), qui a été couronnée de succès: le rapport, très positif, qu'ils ont établi à l'issue de leur mission a été approuvé hier sans aucune difficulté par le «groupe Scheval» du Conseil de l'Union européenne, qui réunit des diplomates des Vingt-Sept.

Une fois n'est pas coutume, les efforts qu'a entrepris la Suisse afin de se conformer aux dispositions Schengen, en un temps record il est vrai (les toutes premières visites d'évaluation communautaires aux frontières suisses n'ont pu avoir lieu qu'en mars 2008), ont été saluées par un cortège de louanges, relève Hanspeter Mock, le porte-parole de la Mission suisse auprès de l'UE. En particulier, la République tchèque, qui préside actuellement le club communautaire, s'est déclarée très admirative envers Berne. Tout arrive, décidément. I

TONI BRUNNER

Le National confirme la levée de son immunité

Le Conseil national a longuement ravivé l'affaire Blocher-Roschacher hier à l'occasion de l'examen des demandes de levée des immunités de Toni Brunner, Lucrezia Meier-Schatz et Jean-Paul Glasson. Il a confirmé sa décision de livrer le président de l'UDC à la justice.

La Chambre du peuple n'a pas eu le temps de se prononcer sur les immunités de M^{me} Meier-Schatz et de M. Glasson. En revanche, par 96 voix contre 75, elle a confirmé sa décision d'octobre 2008, en faveur de la levée de l'immunité parlementaire du député saint-gallois Toni Brunner.

Le président de l'UDC est soupçonné par un procureur fédéral extraordinaire d'avoir violé le secret de fonction en 2007 en transmettant des documents confidentiels de la Commission de gestion à l'état-major de Christoph Blocher, alors conseiller fédéral en charge de la justice.

Le Genevois Carlo Sommaruga (ps) a souligné l'importance de la règle de confidentialité des débats en commission, particu-

lièrement pour les commissions de gestion. «La violation flagrante du secret de fonction doit être poursuivie même à l'encontre d'un parlementaire», a-t-il estimé.

Volant au secours de son collègue de parti, le Valaisan Oskar Freysinger a quant à lui argué que le procureur fédéral extraordinaire n'avait même pas inculpé l'intéressé et que cette inculpation aurait dû précéder la demande de levée de l'immunité. «Cette question a déjà été réglée par le Tribunal pénal fédéral», lui a répondu M. Sommaruga. «La procédure retenue est correcte.»

Revenant ensuite sur l'affaire Mörgele-Mengele, le National a refusé par 152 voix contre 20 de lever l'immunité de Christoph Mörgele. L'UDC zurichoise avait transmis à la presse l'enregistrement d'une séance de commission au cours de laquelle Pascal Couchepin avait parlé du «Docteur Mörgele», confondant ainsi le nom de M. Mörgele avec celui du médecin nazi Josef Mengele. ATS